

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT PIERRE DE BOEUF
en date du 15 février 2022**

Convocation en date du 9 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quinze février à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Serge RAULT, Maire.

Etaient présents :

Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Daniel BLANC, Mr Eric PANDREAU, Mr Alain ROUX, Mme Nadine ROCHE, Mr Olivier BERAUD, Mme Sonia DOS REIS, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA, Mme Camille BONNASSIEUX, Mme Françoise CHASSAGNE

Absents représentés :

Mr Patrick HENRIOT donne pouvoir à Mr Olivier BERAUD
Mme Anne-Marie DEFAY donne pouvoir à Mr Serge RAULT
Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Sonia DOS REIS

Absents excusés :

Mme Isabelle DUMAZET

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY

15-02-2022-1 ACQUISITION EN ETAT DE FUTUR ACHEVEMENT AUPRES D'HABITAT DAUPHINOIS DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE AVEC TERRAINS ATTENANTS RUE DU BONNARDOT

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°08-09-2020-4 du 8 septembre 2020 approuvant le projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle au Bonnardot construite par la société Habitat Dauphinois puis cédée à la commune dans le cadre d'un contrat de vente en état futur d'achèvement pour un montant de 1 270 000 € HT.
Une erreur a été commise dans le paragraphe de l'article de la délibération sur les modalités de paiement. Le versement prévu à l'achèvement des locaux représentant 20 % du prix de vente (1 270 000 €) s'établit à 304 800 € et non 290 400 € comme écrit dans la délibération.
- Des modifications ont également été apportées au projet architectural : la surface du local fini a été ramenée de 402 m² à 378 m² et la surface du local livré hors d'eau / hors d'air a été portée de 69 m² à 76 m² ; la surface foncière cédée est par ailleurs portée de 2092 m² à 2666 m².

Il est de ce fait proposé au Conseil Municipal d'annuler sa délibération n°08-09-2020-4 du 8 septembre 2020 et de se prononcer par un nouveau vote sur le contrat de vente en état de futur achèvement de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle sur la base des éléments suivants :

- Le contrat préliminaire de réservation liant la société Habitat Dauphinois et la commune de Saint Pierre de Bœuf
- Les plans de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle avec une superficie totale construite de 454 m² dont 76 m² livrée hors d'eau / hors d'air ainsi qu'un parking de 14 places de stationnement et les terrains attenants.
- Les notices descriptives des travaux concernant la partie finie et la partie livrée hors d'eau / hors d'air.
- Le plan de bornage et division faisant ressortir la cession à la commune de Saint Pierre de Bœuf des parcelles AE 472 (2512 m²) et AE 470 (154 m²).

- Le document d'arpentage
- Monsieur le Maire précise les points principaux du contrat préliminaire de réservation :
- Descriptif des biens cédés tel que synthétisé ci-dessus.
 - Prix de vente ferme et définitif : 1 270 000 € HT avec un dépôt de garantie de 25 400 € HT et un paiement par fractions échelonnées dans le temps.
 - Conclusion de la vente par acte notarié.
 - Livraison prévue pour le 1^{er} semestre 2023.

Par avis du 14 février 2022, le Domaine a estimé la valeur vénale du bien à 1 120 000 € HT ou 2 467 € HT le m² hors aménagements spécifiques (travaux électriques et extérieurs) ; il indique par ailleurs que « les termes de l'accord sur la base de 1 270 000 € HT n'appellent pas d'observations du pôle d'évaluation domaniale de la Loire dès lors que ce prix intègre une partie du raccordement électrique ainsi que des aménagements extérieurs (places de parking et cheminement piétons) ». Monsieur le Maire confirme que le coût de ces aménagements extérieurs est intégré dans le prix de 1 270 000 € HT ; il précise également d'une part que le coût de finition des travaux portant sur les locaux livrés hors d'eau / hors d'air est estimé à 26 000 € HT et d'autre part qu'Habitat Dauphinois a accepté de participer au financement des travaux de renforcement du réseau électrique à hauteur de 50 % de la dépense de la commune qui s'établit à 28 653.76 € soit une participation de l'ordre de 14 000 €.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le contrat de réservation et les documents annexes avec la société Habitat Dauphinois, approuve l'acquisition par la commune de Saint Pierre de Bœuf des locaux de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle et des terrains attenants, qui sera conclue par acte notarié établi par Maître Giraud-Viallet, les frais de l'acte étant à la charge de la commune et annule sa délibération n°08-09-2020-4 du 8 septembre 2020 approuvant le projet de construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle du fait de ses erreurs matérielles et des évolutions apportées au projet.

15-02-2022-2 RENOVATION DE L'ETAGE DE LA MAIRIE, DU RESTAURANT SCOLAIRE, DE LA TOITURE ET DES FACADES DU BATIMENT – DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de l'étage et du restaurant scolaire, de la toiture, des façades ainsi que l'installation d'un escalier extérieur sur la façade Nord. Le montant global de ce projet est estimé à 509 179 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de soumettre le projet à l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – exercice 2022.

Le Conseil municipal, unanime, approuve le programme « Rénovation de l'étage de la mairie, du restaurant scolaire, de la toiture et des façades du bâtiment » pour un montant total de 509 179 € HT et sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention du montant le plus élevé possible au titre de la DETR 2022.

15-02-2022-3 REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL « LA DILIGENCE » - DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du bâtiment de la Diligence, afin d'y accueillir le cabinet dentaire en rez-de-chaussée et d'aménager 3 logements en duplex à l'étage pour un montant global estimé à 569 790 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de soumettre le projet à l'Etat pour l'obtention d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – exercice 2022.

A l'unanimité, le Conseil municipal, approuve le programme « Réhabilitation du bâtiment communal La Diligence » pour un montant total de 569 790 € HT et sollicite l'Etat pour l'attribution d'une subvention du montant le plus élevé possible au titre de la DETR 2022.

15-02-2022-4 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU SMIRCLAID

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint Pierre de Bœuf est représentée au sein du SMIRCLAID par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants et informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire.

Vu la candidature de Mr Serge RAULT, seul candidat à cette désignation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Mr Serge RAULT, délégué titulaire du SMIRCLAID

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**La secrétaire de séance,
Véronique MOUSSY**

**Le Maire,
Serge RAULT**

